

# Accords de libre-échange (ALE) bilatéraux et effets économiques, environnementaux ou sanitaires : le cas des filières de ruminants dans les négociations de l'UE avec la Nouvelle-Zélande et l'Inde

BUCZINSKI B. (1), CASSAGNOU M. (2), MATRAS C. (3)

(1) Institut de l'Élevage – 8 route de Monvoisin - 35650 LE RHEU

(2) Institut de l'Élevage – MNE – 149, rue de Bercy – 75595 PARIS cedex 12

(3) Institut de l'Élevage – Campus INRAE AUZEVILLE - 24, Chemin de Borde Rouge - 31320 AUZEVILLE TOLOSANE

**RESUME** - Alors que les négociations pour un ALE avec l'Inde ont été relancées avec la volonté d'une conclusion rapide, pour le moment illusoire, et que l'ALE avec la Nouvelle-Zélande est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2024, plusieurs études visant à identifier les enjeux pour les filières agricoles dont celles de ruminants ont été réalisées par l'Institut de l'Élevage. En effet, les spécificités des enjeux agricoles sont souvent mal prises en compte dans les études d'impacts macro-économiques multisectorielles. Les études réalisées par Idele visent notamment à caractériser les impacts pour les filières de ruminants des partenaires avec lesquels l'UE négocie ces accords. Elles visent également à comprendre les différences en termes de systèmes d'élevages, de politiques publiques, de réglementations environnementales, sanitaires ou encore de bien-être animal afin de préciser les différentiels de compétitivité existants. Enfin, elles proposent d'analyser les risques en cas de mise en œuvre effective de ces accords de libre-échange. Afin de quantifier les principales productions de ruminants des partenaires de l'UE (nombre d'élevages, production...), des bases de données nationales et internationales ont été utilisées. Les filières de principaux produits de ruminants (types de produits, acteurs industriels, destination des produits...) ont été caractérisées et une synthèse des différentes réglementations qui affectent les élevages de ruminants en UE et chez ses partenaires sur différentes thématiques (politique tarifaire, soutien interne, environnement, traçabilité, bien-être animal ...) a été effectuée. Enfin, une analyse des différentes bases de données économiques disponibles en UE et chez ses partenaires a été proposée afin de caractériser les différentiels de compétitivité-prix des produits de ruminants à différents stades (élevage, marché de gros, douanes). En conclusion, la mise en œuvre des accords avec l'Inde comme avec la Nouvelle-Zélande pourrait entraîner des conséquences sur les flux à destination de l'UE. Pour les viandes bovine et dans une moindre mesure ovine, les concessions faites ou potentielles dans ces deux accords s'ajoutent à celles déjà réalisées dans d'autres accords. Le constat est plus nuancé pour les produits laitiers, souvent classés dans les négociations comme intérêt offensif, comme dans le cadre du CETA. Mais la récente ouverture du marché européen à la Nouvelle-Zélande inquiète.

## Bilateral Free Trade Agreements (FTA) and Economic, Environmental, or Health effects: the case of ruminant sectors in the EU negotiations with New Zealand and India

BUCZINSKI B. (1), CASSAGNOU M. (2), MATRAS C. (3)

**SUMMARY** - Negotiations by the European authorities for a FTA with India have been revived with the ambition of a rapid conclusion, which is currently unrealistic, and the FTA with New Zealand came into force on May 1, 2024. Several studies aimed at identifying the issues for agricultural sectors, including ruminants, have been conducted by IDELE. Indeed, the specificities of agricultural issues are often poorly considered in the multi-sectoral macro-economic impact studies. The studies carried out aim to characterize the ruminant sectors of the partners with whom the EU is negotiating those agreements. They also aim to understand the differences in terms of farming systems, public policies, environmental regulations, health standards, and animal welfare to specify the existing competitiveness differentials. Finally, they propose to analyze the risks of effective implementation of these free trade agreements. To quantify the main ruminant productions of the EU's partners (number of farms, production, etc.), national and international databases were used. The main ruminant product sectors (types of products, industrial actors, product destinations, etc.) were characterized, and a summary of the different regulations affecting ruminant farming in the EU and its partners on various themes (tariff policy, internal support, environment, traceability, animal welfare, etc.) was carried out. Finally, an analysis of the different economic databases available in the EU and its partners was proposed to characterize the price-competitiveness differentials of ruminant products at different stages (farming, wholesale market, customs). In conclusion, the implementation of the agreements with India and New Zealand could have consequences on the flows to the EU. For beef and, to a lesser extent, lamb, the concessions made or potential in these two agreements add to those already made in other. The finding is more nuanced for dairy products, often classified in negotiations as an offensive interest, such as in the CETA. However, the recent opening of the European market to New Zealand is concerning.

## INTRODUCTION

Depuis le début du millénaire, l'euro-péenne (UE) a multiplié les négociations commerciales bilatérales alors que les discussions multilatérales au sein de l'Organisation mondiale

du commerce (OMC) sont globalement restées au point mort, avec notamment l'échec du « cycle de Doha » lancé en novembre 2001. La liste des accords conclus ou en cours de négociation est longue. Parmi les accords négociés par l'UE et leurs effets potentiels sur l'élevage, certains ont été très

largement documentés comme l'accord avec le Canada (Buczinski *et al.*) ou celui avec le Mercosur (Chotteau *et al.*). D'autres études plus ou moins récentes se focalisent sur deux autres accords désormais au cœur de l'actualité :

- concernant la Nouvelle-Zélande, parce qu'un accord commercial avec l'UE est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2024.
- concernant l'Inde, parce que les négociations avec l'UE ont été relancées en 2022 après neuf années de pause.

Bien que leurs profils soient totalement différents, ces deux pays sont particulièrement intéressants eu égard aux filières de ruminants, soit via la présence d'un grand bassin de consommation, soit via un potentiel d'export important. Il paraît donc opportun de s'intéresser aux filières de ruminants de ces deux pays et aux implications potentielles d'une libéralisation des échanges de produits issus de ces filières.

## 1. MATERIEL ET METHODES

Cet article synthétise des éléments relevant notamment de deux rapports sur les risques et opportunités pour les filières de ruminants d'accords de libre-échange : le premier avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande (viandes bovine et ovine et produits laitiers bovins ; le deuxième avec l'Inde (viande bovine et produits laitiers bovins). Ceux-ci ont été commandités et publiés par le ministère de l'Agriculture. L'Institut de l'Élevage y a grandement participé. L'ensemble de ces travaux visaient à décrire les productions, notamment de ruminants, des pays concernés et leurs évolutions, les échanges de produits de ruminants, la compétitivité des filières, les réglementations, les coûts de production et les stratégies de grands groupes industriels sur le marché mondial et notamment européen afin d'estimer les effets potentiels d'une libéralisation partielle des flux entre l'UE et ses partenaires de négociations.

Pour se faire, au-delà de simples recherches bibliographiques, des analyses quantitatives ont été réalisées. Elles comprennent notamment le traitement et la valorisation de plusieurs bases de données :

- Production et perspectives (USDA, FAO, OCDE, bases statistiques nationales),
- Commerce extérieur (Eurostat, TradeMap, OIS, TDM...),
- Aspects réglementaires (OMC, exp@don, OMSA, ...),
- Prix de gros (marchés de Hambourg, de Rungis, Global Dairy Trade, NCDEX...),
- Coûts de production de systèmes types (IFCN et Agribenchmark)
- Soutiens publics (OMC, OCDE...),
- Protection tarifaire et subventions aux exportations (Market Access Database, TAO-WTO).

A cette approche quantitative se sont ajoutés des entretiens qualitatifs avec de nombreux experts et acteurs des filières aussi bien en France que dans le reste de l'UE, en Inde ou en Nouvelle-Zélande (interprofessions et fédérations professionnelles, entreprises, experts des pouvoirs publics, Commission européenne, ...).

## 2. INDE ET NOUVELLE-ZÉLANDE : DES PROFILS DIFFÉRENTS

Les profils des deux pays avec lesquels l'UE négocie ou a négocié sont très différents. L'Inde, qui détient depuis 2023 la plus grande population au monde (plus de 1,4 milliard d'habitants), est une puissance agricole mais aussi un grand bassin de consommation. Un des objectifs principaux du gouvernement reste d'assurer l'auto-alimentation de sa population en nourriture, quitte à employer des politiques très protectionnistes. Le profil de la Nouvelle-Zélande est tout autre. Avec une population d'à peine plus de 5 millions d'habitants, ce pays libéral destine la majorité de ses

productions agricoles, et notamment de ruminants, au marché mondial.

### 2.1. LA NOUVELLE-ZÉLANDE, UN EXPORTATEUR DE PRODUITS ISSUS DE RUMINANTS

La Nouvelle-Zélande est un exportateur de produits issus de ruminants. A ce titre, la mise en œuvre de l'accord de libre-échange avec l'UE depuis le 1<sup>er</sup> mai 2024 suscite de nombreuses interrogations, voire de nombreuses inquiétudes. En effet, l'essentiel des productions du pays de produits laitiers, de viande bovine ou de viande ovine était destiné à l'export (cf. tableau 1). Les cheptels de bovins (3,8 millions de têtes en 2023) et d'ovins (25,1 millions de têtes) se sont développés pour fournir le marché mondial.

	Production	Import	Export	Part de la production exportée
Lait de vache	21,2 Mt	Non calculé	20,0 Mtel*	94%
Viande bovine	748 ktéc**	11 ktéc	651 ktéc	87%
Viande ovine	442 ktéc	3,4 ktéc	398 ktéc	90%

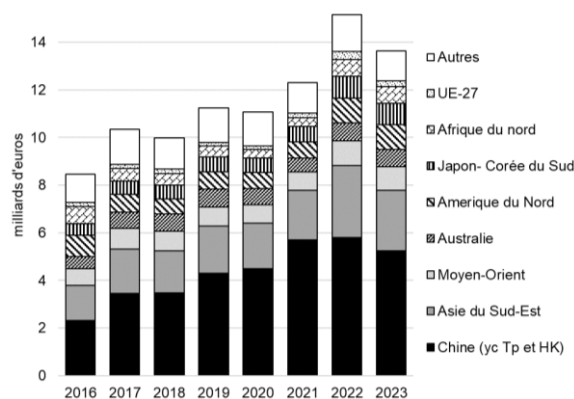
\*tel = tonne équivalent lait

\*\*téc = tonne équivalent carcasse

**Tableau 1** Bilans des principales productions de ruminants en Nouvelle-Zélande en 2023

Source : Idele-GEB d'après NZ Statistics et TDM

Les destinations des exportations néo-zélandaises sont très variées pour tous les produits de ruminants. Cette forte présence à l'export est facilitée par le fort soutien de l'État. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce (*New Zealand Foreign Affairs & Trade*) a ainsi conclu de très nombreux accords commerciaux : 21 à ce jour. Il existe cependant un fort tropisme à destination du marché chinois (dont Hong-Kong) qui concentre plus du tiers des exports pour les trois types de produits. La proportion des envois vers l'Europe est beaucoup plus limitée. L'UE à 27 concentrait moins de 2% en valeur des exports néo-zélandais de produits laitiers (cf. figure 1), moins de 1% en volume de ceux de viande bovine mais près de 15% en volume de ceux de viande ovine. Toutes ces proportions étaient un peu supérieures avant le *Brexit*, notamment pour les ovins (x2).



**Figure 1** Exportations néo-zélandaises de produits laitiers en valeur

Source : Idele-GEB d'après TDM

### 2.2. L'INDE : D'ABORD UN BASSIN DE CONSOMMATION

L'Inde dispose du premier cheptel de bovins au monde avec plus de 307 millions de têtes de zébus et buffles en 2023. Ce cheptel est essentiel pour plusieurs raisons : sécurisation de l'approvisionnement en protéine animale, traction animale ou apport de fertilisants via les déjections. Le cheptel pourvoit à la fois des emplois mais surtout des revenus pour des millions de familles rurales. Les productions de lait et de viande bovine en Inde ont cependant des destinations un peu différentes. L'Inde est autosuffisante et à l'équilibre en lait. Le pays échange très peu de produits laitiers, à l'import comme à

l'export. A contrario, la viande bovine est partiellement exportée. En effet, si la présence et l'évolution du cheptel indien sont très nettement liée à l'activité laitière, la religion joue un rôle essentiel dans la production de viande bovine indienne. Près de 80% de la population du pays est de religion hindouiste. Or ceux-ci considèrent la femelle de l'espèce *Bos taurus* (zébu ou vache domestique d'Europe) comme sacrée. Ce n'est pas le cas des mâles, en particulier des buffles dont les abattages sont autorisés dans une large majorité des Etats. Près de deux-tiers de la viande produite en Inde est cependant consommée dans le pays, essentiellement par les communautés musulmanes (la 2<sup>ème</sup> communauté du pays) et chrétiennes.

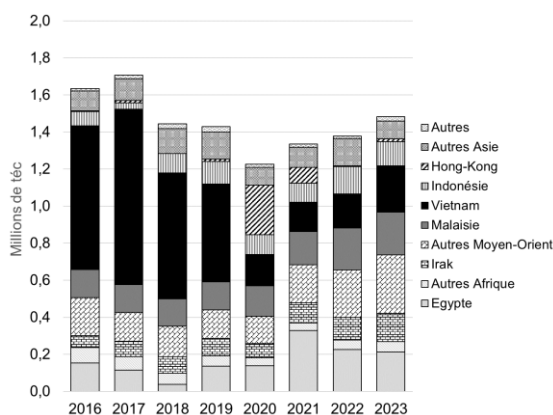
	Production	Import	Export	Part de la production exportée
Lait*	207 Mt	27 ktel**	70 ktel	0%
Viande bovine	4,47 Mtéc***	0	1,55 Mtéc	35%

\* Vaches, zébus femelle et bufflonnes / \*\* tel = tonne équivalent lait / \*\*\* téc = tonne équivalent carcasse

**Tableau 2** Bilans des principales productions de ruminants en Inde en 2023

Source : Idele-GEB d'après USDA, FAO, TDM et DAHD

Les exportations de viande bovine représentaient plus du tiers de la production en 2023, soit près de 1,5 Mtéc. Celles-ci sont uniquement constituées de viande de buffle. En effet, la Loi n'autorise que l'export de cette viande sous forme désossée et congelée. Le premier atout de la viande bovine indienne est son prix (cf. partie 4) qui défie toute concurrence et lui donne un avantage indéniable sur les marchés émergents, relativement peu exigeants en matière sanitaire. Comme beaucoup de pays développés, l'UE n'importe actuellement pas de viande indienne, notamment pour des raisons sanitaires.



**Figure 2** Exportations indiennes de viande bovine en volume  
Source : Idele-GEB d'après TDM

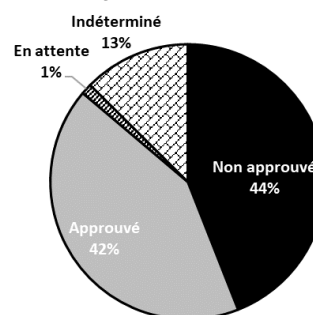
### 3. DES DIFFÉRENTIELS DE RÉGLEMENTATION ET DE COMPÉTITIVITÉS PARFOIS IMPORTANTS

Les profils agricoles des deux partenaires de l'UE sont différents, y compris en termes de réglementations afférentes, notamment au sein des filières de ruminants. Il existe un point commun cependant : celles-ci divergent sensiblement de celles appliquées au sein de l'UE, bien que l'ampleur des divergences entre l'Inde et la Nouvelle-Zélande soit différente. Dans les deux cas, les différences jouent sur la compétitivité des produits de ruminants en provenance d'Inde comme de Nouvelle-Zélande.

#### 3.1. DES RÉGLEMENTATIONS POTENTIELLEMENT MOINS CONTRAIGNANTES A CERTAINS STADES DE PRODUCTION

En lait comme en viandes, il existe de nombreuses différences réglementaires entre l'UE et ses partenaires qui ont pu être détaillées dans les études menées par ABCIS pour le compte du ministère de l'Agriculture (études de 2018 et 2024, cf.

bibliographie). Celles-ci sont présentes à tous les stades des filières, mais semblent cependant plus marquées en Inde qu'en Nouvelle-Zélande. Deux exemples sont développés ici. Le premier concerne l'autorisation de produits phytosanitaires en Inde, qui peut intervenir notamment dans la production de fourrages, notamment pour les systèmes de ruminants potentiellement exportateurs. Début 2023, sur près de 318 substances actives autorisées dans le pays, près de la moitié (44%) n'étaient pas autorisées au sein de l'UE (cf. figure 3), soit parce qu'elles n'ont jamais fait l'objet d'une demande d'autorisation en UE, soit parce qu'elles sont jugées dangereuses et n'ont jamais été autorisées ou parce que leur agrément a été retiré. On peut notamment citer à titre d'exemple le Fipronil (insecticide) ou encore l'Atrazine (herbicide). Bien que plus proche des réglementations européennes, la Nouvelle-Zélande autorise également des substances interdites en Europe. L'Atrazine, utilisée pour traiter les cultures fourragères, en est un bon exemple.



Analyse au 25/02/2023, 318 substances actives autorisées en Inde

**Figure 3** Ecart entre les autorisations de substances actives (produits phytosanitaires) en Inde et en UE.

Source : Idele-GEB d'après Commission européenne et gouvernement indien

Le second exemple concerne le bien-être animal et le transport des animaux vivants à l'intérieur du pays. Ainsi, bien que basée sur des standards similaires, la réglementation néozélandaise apparaît ainsi moins contraignante que celle de l'UE en termes d'obligations de moyens (cf. tableau 3). Ainsi, l'*Animal Welfare Act* de 1999, amendé en mai 2015 et toujours en vigueur, ne prévoit pas de temps de transport maximal ni de densité de chargement. Bien qu'il existe des codes de bonnes pratiques ainsi que des démarches d'opérateurs privés, les dispositions restent modestes comparées à celles internes à l'UE. Même constat en Inde, où l'arsenal législatif en termes de bien-être animal est pourtant bien développé. S'il y existe des spécifications de chargement pour le transport routier, aucune directive n'existe par exemple sur les temps de transport, l'abreuvement, ...

	Nouvelle-Zélande	UE
<b>Durée du transport</b>	En dehors des <i>bobby calves</i> (veaux nourrissons), aucune durée maximale de transport (totale ou avant pause) n'est précisée dans la législation.	Les voyages de plus de 8 h ne sont permis que pour les véhicules offrant des conditions de voyage spécifiques, sous autorisation. Les durées maximales de transport avant pause varient en fonction des animaux (14 h pour les bovins, 9 h pour les veaux non sevrés).
<b>Densité de chargement</b>	La législation ne prévoit pas de densités maximales de chargement. Des recommandations sont néanmoins faites dans le cadre des démarches opérateurs.	Des densités maximales sont précisées pour chaque type d'animaux.

UE : Règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil, du 22 décembre 2004  
NZ : *Animal Welfare Act 1999; Code of welfare*. Octobre 2018

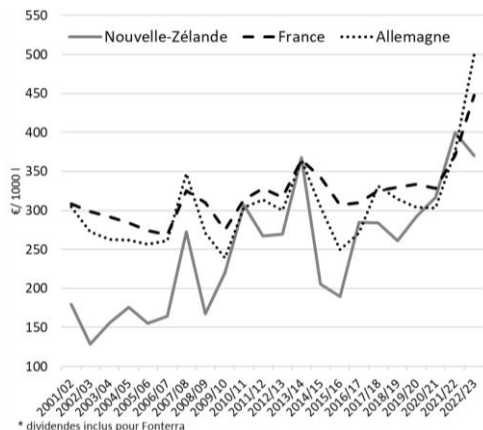
**Tableau 3** Comparaison des réglementations transport et bien-être animal entre l'UE et la Nouvelle-Zélande

Source : Idele-GEB d'après réglementations

D'autres exemples auraient pu être ici développés, comme la traçabilité. Toutes ces différences de réglementations, qu'elles soient agricoles, sociales ou autres ont des effets sur les coûts et la compétitivité des produits.

### 3.2. DES DIFFÉRENTIELS DE COMPÉTITIVITÉ PLUTÔT MARQUÉS

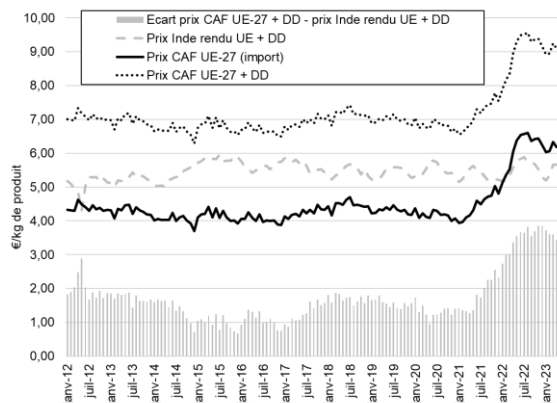
Les écarts entre les réglementations, relayés dans la presse spécialisée à l'heure de la réflexion autour des mesures et des clauses miroirs, sont en partie la source d'une moindre compétitivité à l'amont des productions de ruminants de l'UE vis-à-vis de ses deux partenaires. D'après les données des réseaux IFCN (lait) et Agribenchmark (viandes), les coûts de production en élevage de lait de vache et de viande bovine ou de viande ovine sont particulièrement compétitifs en Nouvelle-Zélande (cf. étude ABCIS). Entre 2013 et 2016, les coûts de production des ateliers laitiers néo-zélandais étaient inférieurs de plus de 25% aux ateliers français. Le constat étant même plus flagrant pour la viande ovine (3 à 4 fois inférieurs).



**Figure 4** Comparaison de prix à la production du lait ramené à une composition standard de 70g de MSU /litre entre certains pays de l'UE et la Nouvelle-Zélande  
Source : Idele-GEB d'après Eurostat, ZMB, CNIEL, NZ dairy statistics

Ces écarts se traduisent dans les prix du lait à la production qui restent plus compétitifs qu'en UE. Un écart important entre les prix du lait européen et néo-zélandais a longtemps été observé (113 € en moyenne sous le prix du lait français sur la période 2001-2010). Depuis 2010, cet écart de prix s'est progressivement résorbé (environ 50 € en moyenne de 2010 à 2022). D'une part, les coûts de production ont nettement progressé en Nouvelle-Zélande avec la complémentation et l'irrigation. D'autre part, l'économie laitière européenne a été partiellement libéralisée lors de la suppression des quotas en 2015 (il demeure toutefois des droits de douane élevés au-delà des contingents à droits nuls ou réduits, les importations de produits laitiers restant ainsi encadrées). Cela a entraîné un rapprochement des prix du lait entre les différents exportateurs (40 € sur les cinq dernières années). En Nouvelle-Zélande, cette situation est transposable aux autres maillons de la filière (cf. étude ABCIS).

En Inde, la situation est plus complexe et il existe moins de données à analyser. Ainsi, pour la viande bovine, aucune série de prix à la production n'a pu être mobilisée et les seules séries de prix au stade « marché de gros » publiées via la plateforme Agmarknet sont incohérentes. Pour estimer la compétitivité de la viande bovine indienne, les seules données des douanes ont donc été analysées. Au-delà de la comparaison directe des prix unitaires (FOB) des exportations de viande bovine désossée congelée (020230) indiennes et européennes, une comparaison du prix unitaires (CAF) des importations de viande bovine désossée congelée de l'UE à un prix reconstitué des exportations indiennes rendues en UE a été réalisée. Ce prix intègre notamment un coût d'assurance et de fret estimé à partir des données de coûts de transport maritime de l'OCDE, utilisées également dans la construction de bases de données comme celle du CEPIL, corrigées de l'inflation. Cette analyse a été réalisée au stade post douane, l'application des droits de douane étant intégrée à la comparaison. En moyenne sur la période observée (janvier 2012-mai 2023), la différence moyenne a atteint 1,52 €/kg.



**Figure 5** Comparaison des prix CAF des imports de viande bovine désossée congelée par l'UE-27 et des prix estimés des exports indiens rendus en UE-27

Source : Idele-GEB d'après Banque de France, OCDE, Eurostat, Douanes indiennes et estimations propres

DD = droit de douane / CAF = coût, assurance, fret

Pour le lait indien, la situation est un peu différente. Il existe des données de coûts de production publiées par l'IFCN qui ne permettent pas d'émettre de conclusions claires quant à la compétitivité du lait indien. Il existe même une série de prix du lait sortie ferme publiée par l'Indian Dairy Association. Entre 2020 et 2023, les prix indiens étaient ainsi supérieurs de 33% aux prix français. Mais l'absence de volumes conséquents échangés ne permet pas de comparaison directe des prix unitaires issus des douanes. En conclusion, les différentes études montrent que tous les produits néo-zélandais sont globalement compétitifs, tout comme la viande bovine indienne. La compétitivité du lait indien semble cependant plus limitée, bien qu'il soit difficile de la caractériser.

## 4. LES OPPORTUNITÉS ET LES RISQUES INDUITS PAR LES CONCESSIONS SUR LES SECTEURS DES RUMINANTS

Avec des produits souvent plus compétitifs, les risques engendrés par de nouvelles concessions tarifaires (voire non tarifaires) sont réels pour les secteurs des ruminants en UE. Les opportunités semblent plus limitées.

### 4.1. DES CONCESSIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Les situations des deux partenaires sont un peu différentes. La Nouvelle-Zélande disposait déjà d'accès préférentiels (issus du GATT et de l'OMC) au marché communautaire avant l'entrée en vigueur de l'ALE et des flux vers l'UE existaient déjà, bien que limités (cf. partie 2.1). L'ALE, effectif depuis mai 2024, apporte de nouveaux avantages tarifaires via des réductions de droits de douane pour les contingents existants et de nouveaux contingents (cf. tableau 4).

**Tableau 4** Concessions de l'UE-27 à la Nouvelle-Zélande sur les secteurs de ruminants dans le cadre de l'accord de libre-échange

Source : Idele-GEB d'après Commission européenne

DD = droit de douane / NPF = nation la plus favorisée / PT = période transitoire

	Contingents, droits de douane et progressivité
<b>Viande bovine</b>	10 000 tonnes (DD=7,5%) - PT = 7 ans DD du contingent Hilton de 20% à 7,5% (immédiat)
<b>Viande ovine</b>	38 000 tonnes (DD=0%) - PT = 7 ans
<b>Beurre</b>	15 000 tonnes (DD->de 20% NPF à 5% NPF), même réduction de DD pour les 21 000 tonnes du contingent tarifaire OMC PT = 7 ans
<b>Fromages</b>	25 000 tonnes (DD=0%) 2 contingents OMC=6 031 tonnes (DD->de 170,6 €/t à 0) PT = 7 ans
<b>Poudres</b>	Volume conjoint de 15 000 tonnes (DD=20% NPF) PT = 7 ans
<b>Concentrés protéiques et lactosérum</b>	3 500 tonnes (DD=0%) - PT = 7 ans

A l'opposé l'Inde ne dispose pas d'accès préférentiel à destination de l'UE pour les produits de ruminants et les flux originaires d'Inde vers l'UE sont inexistant. De plus, les négociations de l'ALE sont toujours en cours. Il existe cependant des flux (souvent conjoncturels) de l'UE vers l'Inde.

#### 4.2. BEAUCOUP DE RISQUES, PEU D'OPPORTUNITÉS

Les contingents existants à destination de la Nouvelle-Zélande sont actuellement loin d'être remplis notamment parce que l'Asie du Sud-Est et la Chine captent actuellement une bonne partie des flux. Toutefois, l'amélioration des conditions tarifaires et l'augmentation des volumes, notamment à la fin de la période transitoire de 7ans, pourraient entraîner une évolution des flux. En effet, ils pourraient augmenter de façon conjoncturelle lors d'afflux de productions (les productions de ruminants sont très saisonnières en Nouvelle-Zélande, cf. étude ABCIS), ou via la fermeture plus ou moins temporaire de certains débouchés, comme en Chine par exemple.

Pour l'Inde, les conclusions restent plus difficiles. Si la viande bovine est très compétitive, elle n'a pas accès pour le moment au marché de l'UE. En cas d'accès, l'écart de prix serait probablement inférieur à celui estimé ici. En effet, la ligne tarifaire (020230) cache une grande disparité de produits : les imports moyens de l'UE sont probablement plus qualitatifs que les exports moyens de l'Inde. Et l'accès au marché européen nécessiterait des investissements supplémentaires au sein de la filière bovine indienne (traçabilité, gestion sanitaire...) qui induiraient logiquement des coûts supplémentaires et limiteraient ainsi la compétitivité. Pour le lait, l'accès au marché européen des produits laitiers indiens reste très hypothétique. A l'inverse, l'ouverture de marché indien aux produits laitiers de l'UE est jugée comme une opportunité par certains, mais reste là aussi très hypothétique. Le marché indien des produits laitiers est très protégé, avec des droits de douane compris entre 30% et 60%, et jugé stratégique par le gouvernement. Il sera difficile d'obtenir des concessions. Le récent ALE entre l'Inde et l'Australie en est une preuve : le lait en a été exclu. L'Inde compte plutôt sur des achats d'opportunité en cas de besoin tout en protégeant son marché. Les risques sont donc globalement plus importants que les opportunités (cf. tableau 5).

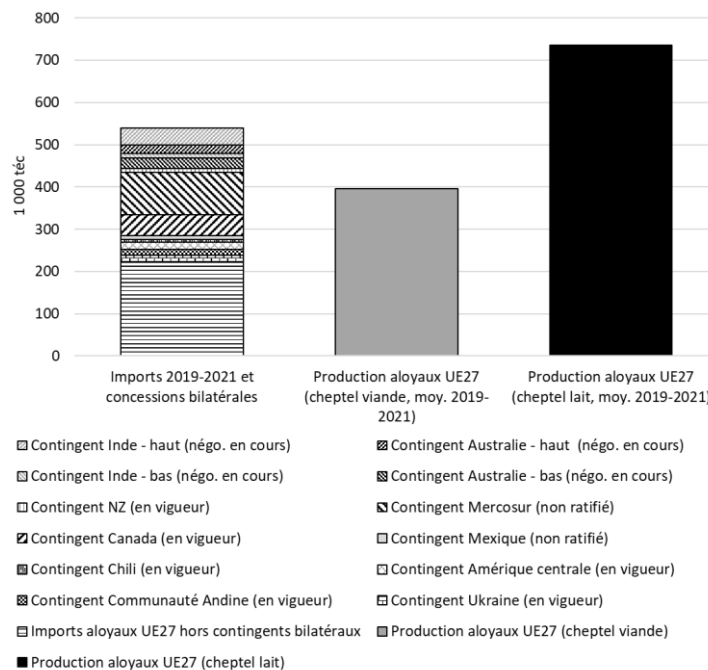
**Tableau 5** Synthèse des risques et opportunités des ALE avec l'Inde et la Nouvelle-Zélande pour les filières UE de ruminants

Source : Idele-GEB

Risques (- - - ; - - ; -) / opportunités (+ ; + + ; + + +). n A : non applicable

Risques et opportunités	Lait de vache	Viande bovine	Viande ovine
<b>Nouvelle-Zélande</b>	- -	- -	- -
<b>Inde</b>	-/+	- -	n A

Enfin les deux ALE analysés ici font partie d'un ensemble de négociations. Si le lait est souvent un intérêt offensif (Canada), c'est plus rarement le cas pour les viandes ovine et bovine. Ainsi, le cumul des ALE risque de peser. Pour la viande bovine, les envois étant concentrés sur les aloyaux (filet, faux-filet, entrecôte, bavette), le marché européen absorberait avec difficulté les volumes supplémentaires accordés, qui s'ajouteraient à ceux négociés par ailleurs. Et ce d'autant plus que la consommation européenne s'érode et que les pièces d'aloiaux, indispensables à la valorisation des carcasses européennes, sont moins demandées qu'auparavant (cf. étude ABCIS).



**Figure 6** Comparatif des importations actuelles d'aloiaux de bovins, des concessions en cours et à venir et de la production dans l'UE-27

Source : Idele-GEB

#### CONCLUSION

Les évaluations des effets des accords de libéralisation commerciale restent des exercices délicats. Les études présentées ici tentent néanmoins de mettre en exergue les risques et opportunités. Si le risque d'afflux en UE de viandes de ruminants ou de produits laitiers originaires de Nouvelle-Zélande est réel, au moins de façon conjoncturelle, les conclusions sont plus hypothétiques concernant les échanges de produits laitiers avec l'Inde. D'autant plus que d'autres facteurs pourraient également perturber ces prévisions, notamment le changement climatique et la disponibilité en eau comme en fourrage.

**Buczinski B. et al., Mai 2018**, Les principaux impacts de l'Accord Economique et Commercial Global (AECG/CETA) sur les productions animales européennes. Viandes & Produits Carnés de mai 2018.

**ABCIS, Juin 2018**, Risques et opportunités pour les filières animales françaises et européennes dans la perspective d'accords de libre-échange UE/Nouvelle-Zélande et UE/Australie. Rapport commandité par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

**Chotteau P. et al., Décembre 2020**, Impacts économiques, sanitaires et environnementaux des accords commerciaux bilatéraux : le cas de la viande bovine dans l'Accord EU-Mercosur, 3R 2020.

**ABCIS et ARTB, Juin 2024**, Opportunités et risques commerciaux dans le cadre des négociations d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et l'Inde. Exemples des filières laitière, viande de volaille, bœuf et sucre, Rapport commandité par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA).

**GEB-Institut, de l'Elevage, Octobre 2023**, Nouvelle-Zélande : entre plafonnement de la production laitière et contraintes environnementales s, Dossier Economie de l'Elevage n°543.

**GEB-Institut, de l'Elevage, Novembre 2024 (à paraître)**, L'élevage de ruminants en Inde (titre provisoire), Dossier Economie de l'Elevage n°554.